



RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Individuel Seniors

Saison : 2021/2022

Article 1 : DÉROULEMENT

Le comité Ile de France organise un championnat régional « Individuel sénior » qualifiant 10 joueurs pour le championnat de France « individuel senior » qui se déroulera du 10 au 15 septembre à Porte les Valence (26).

Ce championnat régional sélectif se déroulera en 2 phases distinctes :

Demi-finale en 1 séance
Le mardi 22 mars 2022 à 13 heures 30
A L'ATOUT D'HONNEUR DE VELIZY Ancienne église de St Denis Place Emile Zola/Rue Aristide Briand 78140 VELIZY VILLACOUBLAY.

Dans le cas où 1,2 ou 3 joueurs devraient être qualifiés d'office pour la finale, ils seront déterminés d'après l'ordre du classement national 2021 et du volontariat.

Les 27 premiers seront qualifiés pour la finale .

Finale en 2 séances
Le mercredi 20 avril 2022 à 11 heures
AU TAROT CLUB D'ORSAY Maison Jacques Tati 14 bis, avenue Saint Laurent 91400 - ORSAY.
[Parking avenue Saint Laurent] ou [Parking de la poste : Allée de la Bouvèche]

L'heure de la 2^{ème} séance sera donnée par l'arbitre à la fin de la 1^{ère} séance.

L'épreuve est ouverte à tous les affiliés de la zone 81 (comité Ile de France), **né(e)s avant le 1^{er} janvier 1962.**

Article 2 : INSCRIPTIONS

Pour faciliter l'organisation de cette épreuve, les joueurs devront s'inscrire, avant le 21 mars via le site du comité à l'adresse suivante : www.comiteiledefranceetarot.fr

sur le module « formulaire d'inscription » ou auprès du directeur d'épreuve Philippe DEMAZEUX

- Par mail à : genephil@yahoo.fr
- Par téléphone au : [06.19.91.01.80](tel:06.19.91.01.80)

Les inscriptions tardives sur le lieu des tournois ne seront prises en compte que si elles facilitent l'organisation.

Participation :

- 10 € par joueur pour la ½ finale
- 20 € par joueur pour la finale.

Article 3 : QUALIFIÉS

Les **10 premiers** de la finale seront qualifiés pour le championnat de France qui se déroulera : [du 10 au 15 septembre 2022 à Porte les Valence \(26\)](#)

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

➤ **Fascicule 1 Règles communes**

Chapitre 1 Epreuves officielles : articles 1-11-19

Chapitre 2 Règles communes à toutes les épreuves : articles 20 à 40 bis à l'exception de l'article 36

➤ **Fascicule 3 Individuels**

- Chapitre 2 Règlement des compétitions
- Section 3 et section 4

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

Le champion sortant Alain Eaux est qualifié d'office pour la finale et occupera la place N1 à la 1^{ère} séance

- ½ finale : équilibrée par le programme extar.
- Finale : 1^{ère} séance équilibrée par le programme extar.
- 2^{ème} séance serpentins suivant le classement de la 1^{ère} séance.

Article 6 : INDICE PCN - PP

✚ **Indice des PCN : ½ finale 1,5 - finale 1,8**

✚ **PP : attribués suivant le nombre de participants.**

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, le président de zone, le président du comité, la ccr et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 8 : RESPECT

Accès aux salles :	l'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.
Discipline :	tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.
Tabagisme	toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).
Téléphone :	tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.
Mesures sanitaires :	Pass sanitaire, masque et gel obligatoires. Mesures sanitaires soumises aux conditions en vigueur à la date de la compétition

Le Directeur d'épreuve	La Présidente de la CCR	Le Président de zone
Philippe DEMAZEUX	Lydia JANNEAU	Michel SOROLLA